

PAC : va falloir partager

L'affaire n'est pas simple et pourrait faire grincer quelques dents. Chacun se souvient des réactions suscitées par le redéploiement des aides PAC décidé sous l'ère Barnier avec, entre autre, une redistribution partielle des DPU pour un montant de 1,4 milliards d'euros moyennement appréciée par certains. Concernant la future PAC, en dehors du verdissement des aides qui contribuera à calmer les ardeurs des opposants aux subsides agricoles, les décideurs, au regard des difficultés rencontrées par les filières viticoles, fruitières et maraîchères lors de la décennie précédente, devront reconsidérer leurs positions vis-à-vis de ces trois secteurs.

ET ce, en leur octroyant peut être quelques aides directes. Un sujet délicat qui fut longuement évoqué lors de la récente session Chambre d'Agriculture dans le département des P.-O. par Myriam Cormary, directrice de l'établissement consulaire. Session qui s'est déroulée en présence notamment de René Bidal, préfet des P.-O., de Pierre Estève, président de la commission agricole au Conseil général et de Claire Sarda Vergès, directrice d'Europe Direct.

Harmonisation des droits

C'est donc par le menu que furent décortiqués les avantages et les inconvénients d'une éventuelle redistribution. Concernant tout d'abord le secteur de l'élevage, Bruxelles évoque le principe de prairies permanentes. Sachant que, dans nos départements méditerranéens, la dominante porte sur des superficies ligneuses et arbutives,

60 % des surfaces pour le seul département des P.-O. pourraient ne plus être éligibles aux soutiens communautaires. Ce qui entraînerait un abandon des parcelles reconquises depuis 20 ans, avec un risque économique pour 200 exploitations et une incidence plus que préjudiciable sur l'environnement.

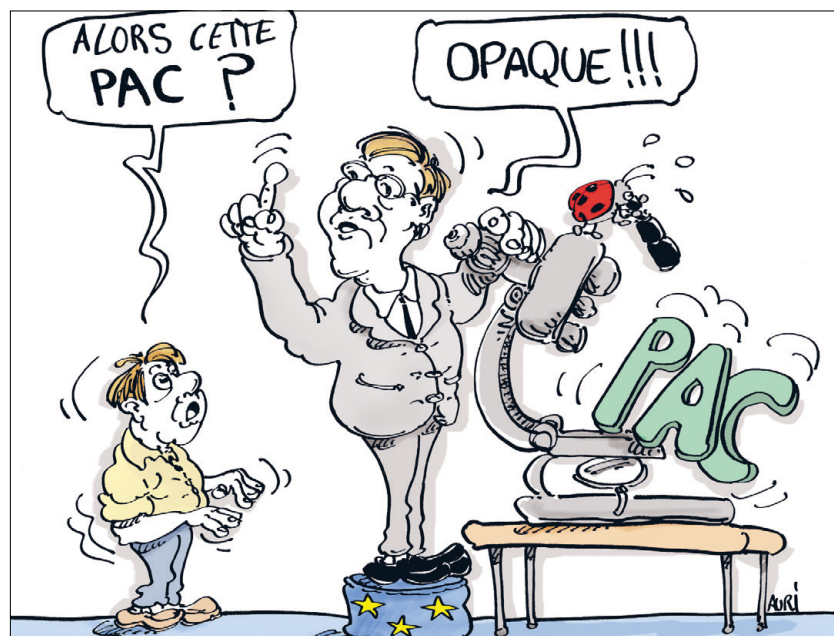
Seul point positif concernant cette filière, l'harmonisation des droits directs qui passerait de 89 à plus de 200 euros à l'hectare.

DPU contre OCM

Sur le plan viticole, le débat fait rage concernant la libéralisation des droits de plantation prévue pour 2016. Mesure très contestée par les régions viticoles avec treize états membres représentant 97 % du volume produit qui s'opposent à cette éventualité. Reste, pour ce dossier, à convaincre les États non producteurs. Dans le cas contraire, le cadre viticole imploserait ouvrant ainsi la voie à toutes les compétitions.

À moins que l'on assiste à un règlement du problème concernant les droits de plantation moyennant l'abandon d'une idée qui fait son chemin dans le landernau viticole sans pour autant recueillir l'unanimité syndicale rue de la Baume ou de la Boétie.

Il s'agit bien-sûr des DPU. Ou, en d'autres termes, de la mise en place ou non d'aides directes viticoles. Avec, si cela était le cas, la remise en cause probable de l'Organisation commune de marché (OCM) qui intervient dans la promotion, les primes à la plantation, les reconversions ou, entre autres, certains investissements. DPU ou OCM, deux dispositifs dans lesquels beaucoup de responsables voient pourtant une complémentarité, sachant que le chiffre sera de 286 euros à l'hectare pour tout le monde et qu'il faudra faire tourner les calculatrices pour savoir si la pirouette s'avère rentable.



Tradition et opacité

Pour la filière fruits et légumes, même combat quand ce secteur voudrait pouvoir prétendre à un redéploiement des soutiens avec une aide de base à l'hectare indexée sur le coût de production. Aide qui serait couplée aux programmes opérationnels mis en place pour soutenir les investissements. Entre l'abandon possible des références historiques et une certaine opacité sur un éventuel rééquilibrage des aides, si le budget 2014 - 2020 de la future PAC doit, de toute évidence, être maintenu, il a de quoi susciter la mobilisation de nombreux res-

ponsables agricoles au sein des départements français concernés par la spécificité des productions méditerranéennes. Sachant que l'Espagne a, de toute évidence, opté pour un glissement progressif vers les aides directes et que la Commission demande aux États membres de se positionner avant décembre 2012. Pour l'agriculture française le redéploiement concernerait plus d'un million d'hectares en vigne ou cultures maraîchères et fruitières. Soit environ 350 millions d'euros sur les 10 milliards octroyés par Bruxelles. Une paille. Sans arrière-pensée.